

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/78

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 29 septembre 2017
Date d'affichage :	le 23 octobre 2017

Séance du 05 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre 2017 à 19h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Messieurs Philippe BARBILLON, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPLYNSKI, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant administratif

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu de la nécessité pour le SEZEO de se doter en personnel afin de gérer l'activité du Syndicat,

Monsieur le Président propose aux membres de créer à compter du 1^{er} janvier 2018 un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'Assistant administratif afin notamment d'assurer le secrétariat du Syndicat.
Cet emploi peut être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'Adjoint administratif.

Pour l'application du RIFSEEP, cet emploi correspond au groupe de fonctions 2 du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

ADOpte la proposition du Président,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2017 et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

